Accompagner votre association

Plus de 400 associations sont actives à Pessac. La Ville les aide et les accompagne dans leurs actions au quotidien : réalisation d'événements, subventions, prêt de salle et de matériel, formations.

Accompagner votre association

Installée à la Villa Clément V, la Direction Vie associative et événementiel est le lieu dédié au tissu associatif pessacais. Elle propose de nombreux services pour les associations pessacaises. Ce soutien se traduit par des prêts de salles et de matériel, une aide dans les démarches, la mise à disposition d'un espace de reprographie, de boites-aux-lettres… Elle est également le guichet unique des subventions.
Vous trouverez toutes les informations sur la Villa Clément V sur cette page.

Assos.pessac.fr

Le site assos.pessac.fr permet aux associations pessacaises d'être référencées, de faire connaître leurs activités, de diffuser leurs manifestations et leurs recherches de bénévoles.

Permanences d'aides et de conseils

En collaboration avec Maïté MARQUIÉ et France bénévolat Bordeaux-Gironde des permanences d'aide et de conseils aux associations ont été mises en place deux fois par mois. Ces permanences se font en présentiel et/ou en visioconférence sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous :

- Maïté MARQUIÉ : appelez le 05 57 93 65 25.
 Maïté MARQUIÉ est une spécialiste des questions associatives, expertise sur l'ensemble des questions liées au fonctionnement et à la gestion d'une association. Elle accompagne les associations et les bénévoles pour la création et le développement de votre structure..
- France bénévolat : appelez le 06 37 55 13 40 ou envoyez un message à accueil33@francebenevolat.org.
 France Bénévolat, a pour vocation le développement du bénévolat associatif. Lors d' entretien individuel à la Villa Clément V, les 2e et 4e mardis de chaque mois, France bénévolat vous propose un accompagnement personnalisé pour trouver une mission bénévole ainsi qu'une aide à la formalisation d'annonce de recherche de bénévoles.

Accompagnements

- Aide à la création et à la gestion d'association.
- Aide technique : organisation de l'assemblée générale, d'un événement, recherche de salle.

- Aide à la rédaction et au respect des statuts.
- Autres aides : montage de projet, développement de partenariats, implantation sur le territoire.

Prêt de salles

La Ville de Pessac met à la disposition des associations pessacaises de nombreuses salles pour leurs activités régulières ou ponctuelles, pour des réunions de travail ou pour une manifestation (voir les tarifs dans le fichier en téléchargement en bas de page). Ce sont ainsi plus de trente salles municipales avec une capacité de 15 à 1300 personnes qui peuvent être prêtées. La liste des salles disponibles au prêt est téléchargeable en bas de page.

Pour l'octroi d'une salle municipale, l'association devra s'engager à respecter lerèglement d'utilisation des salles, les termes de la Charte de la vie associative ainsi que du Contrat d'Engagement Républicain comme le prévoit le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

Déposez vos événements sur pessac.fr

Les associations pessacaises peuvent déposer leurs événements sur pessac.fr
Un formulaire dédié vous permet de saisir toutes les informations nécessaires. Une fois le contenu vérifié et validé par le service communication, l'événement est publié sur pessac.f.
Rendez-vous sur cette page de pessac.fr pour déposer votre événement.

Un guide d'utilisation (au format PDF) est à votre disposition pour vous aider à déposer vos événements sur pessac.fr. Télécharger le guide "déposez un événement sur pessac.fr"

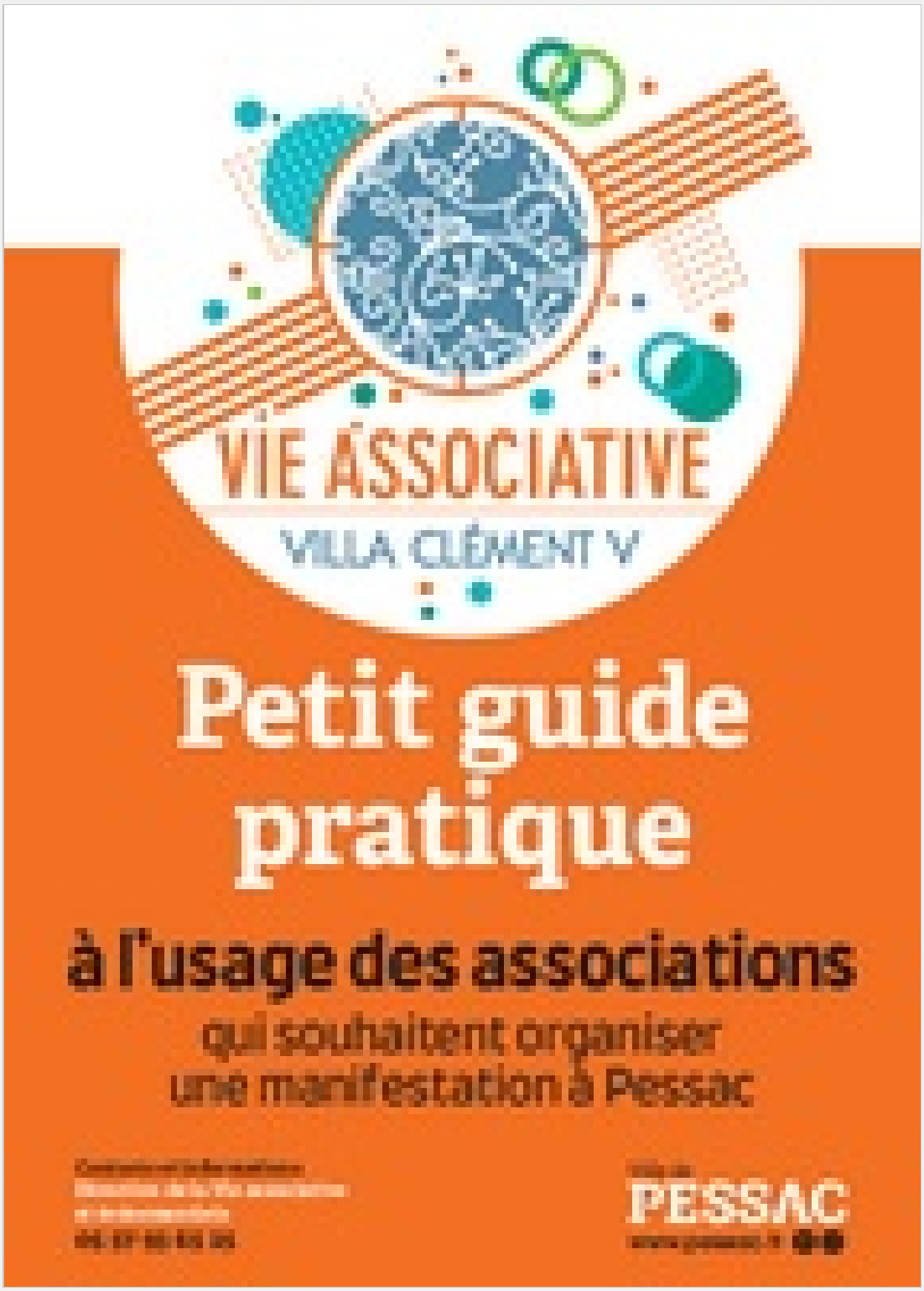
Formations

La direction de la vie associative et de l'événementiel propose des formations à destination des bénevoles des associations. Ces formations se déroulent à la Villa Clément V. N'hésitez-pas à consulter le programme des formations et à nous contacter !

Organisation d'événements

Afin de répondre aux besoins des bénévoles associatifs, la Ville de Pessac a créé ce guide pratique. Son objectif est simple : faciliter les démarches administratives afin d'optimiser l'organisation d' évènements.

PETIT GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES ASSOCIATIONS



Petit guide pratique à l'usage des associations

PDF - 4,8 Mo

Ce guide pratique est à destination des associations pessacaises, afin de les aider dans l'organisation de leurs manifestations.

E-démarches

Vous pouvez également retrouver l'ensemble des e-démarches disponibles pour la création d'une association et toute la documentation sur les associations sur service-public.fr/associations.

Principales démarches

- **Création d'une association :** https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1757
- **Modification d'une association :** https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933 - service-public.fr
- **Dissolution :** https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R47870

Subventions

La Ville de Pessac peut accorder des subventions conditionnées aux associations. La direction de la Vie associative peut vous accompagner dans vos démarches.
Le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 (relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention) définit les données essentielles des conventions de subvention devant être diffusées par les administrations attribuant des subventions ainsi que les modalités de diffusion de ces données.

Les données concernées sont :

- les informations relatives à l'autorité administrative ou l'organisme chargé de la gestion d'un service public industriel qui attribue la subvention.
- les informations relatives à l'attributaire de la subvention.
- les informations relatives à la subvention.

Les informations de subventions conditionnées sont téléchargeables en bas de page.

Fonctionnement de la Villa Clément V

- Ouverture de la Villa Clément V de 14h à 17h du lundi au vendredi.
- Boites aux lettres des associations accessibles aux horaires d'ouverture.
- Service de reprographie en libre service accessible aux horaires d'ouverture.

CONTACT

Vie associative

05 57 93 65 25
Courriel

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS